

Appel de projets étudiants
Dans le cadre de la contribution automatique non obligatoire (CANO)
des étudiants à La Fondation
En vigueur depuis le 1^{er} octobre 2012

Formulaire et dates limites

Le formulaire *Demande de soutien financier*, accompagné s'il y a lieu d'une lettre d'appui de votre enseignant ou du responsable de votre projet, doit être rempli et remis au bureau de La Fondation au local C4.26D, au 4^e étage, d'ici le **15 novembre 2013** pour la session d'automne et le **7 mars 2014** pour la session d'hiver. Le formulaire est disponible sur le site web de La Fondation à www.cvm.qc.ca/fondation, ou encore en format papier au Centre de renseignements situé au 3^e étage du collège ou au bureau de La Fondation.

Qui peut présenter un projet?

Tout étudiant inscrit au cégep ou tout service offrant un soutien pédagogique ou de vie étudiante aux élèves du cégep.

Critères d'admissibilité

Tous les critères suivants doivent être respectés pour que votre projet soit admissible à une attribution de fonds.

Le projet doit :

- 1) Avoir un objectif pédagogique ou de vie étudiante.
- 2) Rejoindre plusieurs étudiants; ou, dans le cas d'un projet pour un seul étudiant, il doit comporter une activité de transmission des connaissances à ses pairs; par exemple : ateliers, conférences, etc.
- 3) Être financé en partie par d'autres sources de financement, comme par exemple des commanditaires, une contribution personnelle des étudiants, une activité de collecte de fonds organisée par les étudiants ou les responsables, etc.
- 4) Offrir une visibilité importante à La Fondation; par exemple : logo sur le matériel utilisé, affiche de remerciement sur les lieux du projet, mention au micro, etc. (Une photo de la visibilité accordée ou une copie du texte, le cas échéant, sera demandée).
- 5) Se réaliser dans une période précise dans le temps en fonction du projet et de la session concernée.

Remarques :

. Ne sont pas visées par ce programme les dépenses liées à l'alcool, aux salaires ou aux frais d'inscription d'un congrès (dans ce cas-ci, d'autres frais pourraient être défrayés si le projet a lieu dans le cadre d'un cours), ni celles liées à des projets de développement professionnel ou personnel.

. L'obtention d'un appui financier ne garantit pas le renouvellement de la contribution de la CANO pour l'année ou la session suivante.

Combien puis-je recevoir pour mon projet?

À titre indicatif seulement, les montants suivants pourraient être alloués en fonction des différents types de projet :

- . Expositions – jusqu'à 500 \$;
- . Projets étudiants (lancement d'un livre, participation à un concours) - jusqu'à 1500 \$;
- . Services pédagogiques (ateliers, conférences, stages, laboratoires) – jusqu'à 1000 \$;
- . Services aux étudiants (matériel, activités et événements divers) – jusqu'à 2000 \$;
- . Visites et stages (voyages et sorties culturelles, stages de formation) – jusqu'à 1500 \$;
- . Divers (soirée interculturelle, activités sociales et autres) – jusqu'à 500 \$.

Le côté innovateur d'un projet peut s'avérer un atout pour obtenir des fonds additionnels.

Quand recevrai-je une réponse?

Le comité d'attribution des fonds analyse les projets et attribue des sommes selon les fonds disponibles, les besoins, l'admissibilité des projets et le type d'activité. Une lettre explicative dans le cas d'un refus ou une lettre de confirmation du montant alloué est ensuite envoyée aux demandeurs dans les quatre semaines suivant la date limite de dépôt des projets.